

Date de dépôt : 10 mars 2011

Réponse du Conseil d'Etat

**à l'interpellation urgente écrite de Mme Christina Meissner :
Implantation de nouvelles entreprises. Quid des effets sur la
population genevoise ? (question 2)**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 28 janvier 2011, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Les études les plus récentes le confirment, chaque pourcent d'immigration supplémentaire en région genevoise aggrave la cherté des logements à hauteur de 3,5%.

Or, en 2010, la population résidente dans le canton de Genève a fortement augmenté. Les derniers chiffres de l'Office cantonal de la statistique révèlent que la population a augmenté de 6291 âmes au cours de l'année 2010. La grande majorité (72%) de cette hausse est imputable au solde migratoire et résulte de l'attrait économique de notre canton.

Il faut dire que la région lémanique, et tout particulièrement Genève, dispose de nombreux atouts pour attirer des entreprises sur son territoire. Sa situation géographique, au cœur de l'Europe, sa stabilité, ses infrastructures plus performantes que celles de nos voisins et sa fiscalité avantageuse font de Genève un lieu privilégié pour implantation d'entreprises. Ajoutons que notre canton, avec son Service de la promotion économique, ne lésine pas sur l'effort en vue d'attirer de nouvelles entreprises.

L'implantation de nouvelles entreprises, autrefois sises hors de nos frontières, permettrait, d'après notre ministre des finances, de garantir la pérennité des recettes de l'Etat. A première vue, on pourrait croire que tout le monde est gagnant : les personnes morales, désormais implantées à Genève paient moins d'impôts, quant à l'Etat, ce dernier remplit ses caisses et peut faire face à la croissance exponentielle de ses dépenses.

Genève, en dépit de son « dynamisme économique », fait figure de lanterne rouge nationale en matière de chômage. En décembre 2010, le taux de chômage affiché était de 6,9%. Ainsi, malgré les efforts déployés par le Conseil d'Etat pour attirer de nouvelles entreprises le taux de chômage ne fléchit pas. La population ne voit pas la couleur de ce fameux dynamisme économique. Plusieurs éléments de réponse expliquent cela : d'une part les entreprises nouvellement implantées se contentent de transférer leur personnel sans embaucher de demandeurs d'emploi locaux et, d'autre part, les rares emplois proposés sont inadaptés au profil professionnel des chômeurs genevois.

Un autre élément dont nos autorités semblent avoir fait abstraction lors du choix de leur politique est la situation du marché du logement. La venue de personnel hautement rémunéré ne fait qu'attiser la crise du logement dans un canton où seuls 1275 nouveaux logements ont été mis sur le marché entre juin 2009 et juin 2010 (au lieu des 2 500 promis lors du discours de St-Pierre). Ayant déjà de grandes difficultés à trouver un logement parmi les 0,23% de logements vacants, les Genevois, ne disposant pas de sociétés spécialisées dans leur « relocation » comme les expatriés, ni des mêmes salaires mirobolants que les nouveaux venus, n'ont plus la possibilité de se loger à Genève. Les rares objets proposés à la location ou à la vente le sont à des prix exorbitants. Pour mémoire, on se souviendra que l'on considère le marché fluide quand le taux de vacance des logements est supérieur ou égal à 2%.

Dans l'impossibilité matérielle de se loger à Genève, beaucoup de Genevois, faisant même partie de la classe moyenne supérieure, sont contraints de s'exiler en France voisine. Cela en parfaite contradiction avec le discours de St-Pierre, dans lequel le Conseil d'Etat a manifesté sa volonté de « relever le défi énergétique » puisque sa politique d'exclusion a favorisé le développement du trafic motorisé transfrontalier de nos concitoyens travaillant à Genève mais exportés en France voisine.

La bonne affaire fiscale que croit réaliser le Conseil d'Etat en faisant de Genève une terre d'accueil pour le siège de sociétés s'apparente de plus en plus à un mauvais pari, avec comme perdants les Genevois. Enfin, alors que des avantages fiscaux sont souvent accordés aux nouvelles entreprises venues s'installer, les PME locales, pourtant pourvoyeuses d'emplois aux Genevois, s'étonnent de telles faveurs et souhaiteraient bénéficier des mêmes avantages.

Ma question est la suivante :

Combien de collaborateurs les entreprises nouvellement implantées à Genève depuis le 1^{er} janvier 2009 ont-elles fait « immigrer » avec elles?

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Comme le souligne l'interpellation, la région lémanique, et Genève en particulier, disposent d'atouts qui attirent tant les entreprises que les nouveaux habitants. Relevons à ce propos que le solde migratoire positif n'est pas le fruit univoque de la politique économique du Conseil d'Etat ou de l'implantation d'entreprises étrangères. La richesse et la diversité de notre canton déploie, de facto, un large pouvoir attractif sur une population très variée.

En matière d'autorisation de travail, précisons que 730 permis B et 600 permis L ont été attribués à des ressortissants hors UE/AELE en 2009. Pour l'année 2010, ces chiffres s'élèvent à 748 permis B (*autorisation de séjour valable un an renouvelable à l'échéance*) et 634 permis L (*autorisation de séjour de courte durée, jusqu'à 364 jours*).

Ces données doivent être mises en perspective avec les chiffres publiés en janvier 2011 par l'office cantonal de la statistique (OCSTAT) qui dévoilent que le nombre d'emplois dans les multinationales s'élève à 76 177 en 2008, soit près de 34% des emplois du canton.

Au surplus, il convient d'ajouter que, si dans un premier temps les multinationales « importent » une partie de leurs employés, l'évolution dans le temps montre une forte augmentation de la proportion d'emplois locaux. Par ailleurs, rappelons que la création d'un emploi dans une multinationale génère elle-même des emplois locaux.

Enfin, relevons que les multinationales suisses représentent près de 40% des 76 177 emplois que représentent l'ensemble des multinationales à Genève.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Mark MULLER